

DECISION N° 2023 – 603

OBJET : Contrat pour la création, la mise en scène et la captation d'un spectacle au conservatoire à rayonnement communal à Bondy – Association La RAVI

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu l'arrêté 2023-667 en date du 30 mars 2023 portant délégation de signature à Madame Séverine Rommé, directrice générale des services, à l'effet de signer tous les actes administratifs et documents relevant des compétences déléguées par le conseil de territoire au Président dans les domaines ci-dessus cités ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

Vu la délibération CT2011_12_13_27 du Conseil communautaire du 13 décembre qui dans son article 3 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figure le conservatoire à rayonnement communal de musique à Bondy ;

Vu le contrat avec l'association La RAVI, pour la création et la mise en scène du spectacle « Clic ! » avec les élèves des classes CHAM de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année, du 11 septembre 2023 au 21 Juin 2024, au conservatoire à Bondy ;

Considérant l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser les interventions artistiques sur le territoire ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le contrat de prestation avec l'association La RAVI – 21, rue du Sergent Bobillot – 93140 Bondy, pour la somme TTC de 10 897,20 € (Dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt centimes).

Article 2 : dit qu'un acompte de 3 850,00 € TTC sera versé, en 2023, après la signature du contrat et accomplissement des formalités administratives légales ; le solde 7 047,20 TTC sera réglé en juin 2024

Article 3 : La dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 011.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier ;

Par ailleurs notification en est faite à l'association La RAVI.

Fait à Romainville, le 1^{er} septembre 2023

Signé électroniquement par Severine
ROMME

Date de signature : 07/09/2023

Qualité : Directrice Générale des Services